

CGT INFOS POUR LES SALARIES AOCDTF

Le panneau d'information pour les personnels de l'AOCDTF – MARS 2011

C'est le premier bulletin du SNPEFP-CGT au sein de l'AOCDTF. Salaries, vous trouvez des informations complémentaires sur le Blog, dont l'adresse est indiquée ci-dessous.. Pourquoi une activité syndicale au sein de l'association ? C'est un droit de chaque salarié, d'être syndiqué mais aussi d'avoir une activité syndicale. Mais au sein de l'association des COMPAGNONS du Devoir, ce droit se double d'un sens historique. En effet, selon François Icher, auteur de «*Les compagnons, ou l'amour de la belle ouvrage* » (Editions Gallimard), on peut parler d'un «compagnonnage, ancêtre du syndicalisme » : «*conditions de travail, horaires à aménager, repas à améliorer, salaire minimum garanti, tels sont les principaux thèmes défendus...* ». C'est dire à quel point une activité syndicale au sein d'une association qui se veut héritière d'une telle histoire ouvrière est nécessaire. Mais comme l'activité syndicale n'a pas été importante jusqu'ici, la direction de l'association doit s'habituer à ce que les salariés se parlent, formulent des demandes, proposent, se coordonnent. C'est ce que nous lui avons rappelé à plusieurs reprises depuis quelques semaines. Salariés, quel que soit votre métier dans l'association, nous vous invitons à vous parler, à nous parler, à vous informer (un panneau syndical comme un panneau juridique est obligatoire dans chaque maison et CFA), et à vous syndiquer, pour tous les avantages qu'offre l'adhésion.

Les NAO sont des négociations obligatoires, chaque année, qui concernent les salaires, le temps de travail, etc. L'AOCDTF n'en avait jusqu'ici jamais organisé. Elles vont commencer début avril. Récemment, les maîtres de stage ont été augmentés, fortement. Nous nous en réjouissons pour eux, chacun connaissant l'importance du travail qu'ils accomplissent. Nous pensons donc que l'association a des moyens, par sa gestion, par les subventions nationales perçues, d'augmenter cette année, pour la première fois, d'une manière significative, les salaires. C'est ce que nous allons négocier, justifier. Vous pouvez nous écrire à ce sujet, d'ici la fin du mois de mars.

Le Comité d'Entreprise se réunit chaque mois. Actuellement, sa composition est faible, conséquence de l'absence de proposition syndicale lors des dernières élections professionnelles. Les prochaines élections peuvent permettre de mettre en place un CE élargi. Le CE s'occupe des activités sociales et culturelles, mais est concerné également par tout ce qui fait la vie de l'association, des salariés, Les évolutions, les problèmes. C'est donc un lieu essentiel pour les salariés.

D'importantes évolutions sont annoncées dans l'organisation de l'association. Ces changements sont annoncés, mais n'ont fait l'objet d'aucune négociation. C'est pourquoi nous demandons solennellement l'ouverture de négociation pour un nouvel accord d'entreprise.

Le Délégué Syndical du SNPEFP-CGT, M. Grellety, a pu travailler sur les dossiers prioritaires et urgents De l'association, aux côtés de M. Denier, délégué syndical de la CFTC, et tient à le remercier. Cette entente, sans qu'il y ait un accord permanent sur tout est importante.

Au mois de juin, nous allons essayer d'organiser une rencontre entre les adhérents, avec une prise en charge des frais de déplacement.

SNPEFP-CGT pour l'AOCDTF Bourse du Travail - Bureau 101 - 44 cours Aristide Briand,
33075 Bordeaux N° de Tél / Fax : 05 56 91 80 54

Délégué Syndical SNPEFP-CGT : M. Grellety (Région Aquitaine) mail : aocdtfsalaries@gmail.com
Délégué Syndical CTFC : M. Denier (Région Bretagne) – 158 rue de Nantes 35000 Rennes 0660292840
Blog : <http://leblogdessalariesdelaocdtf.hautetfort.com>